



Licence AES (administration économique et sociale)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence AES (administration économique et sociale). 2015, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02037499

HAL Id: hceres-02037499

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037499>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

La licence *Administration économique et sociale* (AES) dispensée à la Faculté de Droit de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) à Chambéry a pour objectif de donner aux étudiants une formation pluridisciplinaire en droit, économie et gestion, à l'issue de laquelle ils pourront soit travailler dans le secteur privé, soit passer des concours, soit continuer en master de droit, d'économie ou de gestion.

Elle s'adresse principalement à des étudiants en formation initiale et est ouverte à la formation continue, mais aucun régime spécifique n'existe. Elle permet une poursuite d'études en master de gestion, d'économie ou de droit, cette dernière hypothèse étant la plus fréquente en pratique.

Avis du comité d'experts

La licence *AES* de l'Université de Savoie Mont Blanc permet aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit, économie et gestion. De ce point de vue, l'offre de formation est cohérente, même si on note une nette prévalence du droit par rapport à d'autres licences de même mention. La sous-représentation des matières d'économie et de gestion est particulièrement forte au premier semestre de la première année de licence, ce qui tient au fait que ce semestre est commun à la licence mention *AES* et à la licence mention *Droit*. Les étudiants qui entrent dans la vie active avec la licence *AES* sont embauchés dans les secteurs pour lesquels la formation a été créée (banques, assurances, gestion immobilière), ce qui témoigne de la cohérence de la formation.

Au sein de l'USMB, la licence mention *AES* est une formation rattachée à la Faculté de Droit et non à un UFR spécifique comme on peut l'observer dans d'autres établissements. La taille de l'Université explique vraisemblablement cette situation. Logiquement, la licence est située dans le champ Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR), ce qui est d'autant plus pertinent que sa pluridisciplinarité couvre la majeure partie du champ en question. La licence semble correctement s'intégrer dans son environnement recherche. Les liens avec le monde professionnel sont assurés notamment grâce à un stage obligatoire de quatre semaines minimum faisant l'objet d'une notation au semestre 6. La licence subit évidemment la concurrence des autres formations de la région à l'Université de Grenoble, Lyon 2, Lyon 3, mais on doit admettre que ces formations sont moins orientées vers le droit, ce qui assure une certaine spécificité de la formation.

La forte juridicité de la licence explique que la composition de l'équipe pédagogique soit marquée par une surreprésentation des juristes. L'implication des professionnels reste faible mais correcte s'agissant d'une licence non-professionnelle. Le pilotage de la formation est classique, quoiqu'un peu léger : il existe un responsable des trois années de licence qui organise une réunion de rentrée. N'ont cependant pas été mis en place des responsables par année, comme il en va dans d'autres formations. En outre, si un conseil de perfectionnement et d'orientation est mis en place, il n'est pas spécifique à la licence *AES*.

Les effectifs de la licence sont assez faibles (au maximum une cinquantaine d'étudiants en L1, et une vingtaine les années suivantes), ce qui semble néanmoins adapté pour une formation particulièrement destinée à satisfaire le marché du travail local. Cette dimension permet à l'équipe pédagogique d'être à l'écoute des étudiants. Le taux de poursuite d'études des étudiants diplômés progresse et est correct (52 % en 2010, 66 % en 2011 et 82 % en 2012). A l'issue de la formation, les étudiants s'orientent généralement vers des masters de l'USMB et plus particulièrement vers des masters de gestion, d'économie ou de droit (ce qui suscite des interrogations compte tenu de l'assez faible formation juridique dont ils bénéficient). Le taux de réussite des étudiants est variable en première année tendant à décroître (de 52 à 27 %).

avec une reprise cependant en 2014. Il progresse logiquement en deuxième (entre 65 et 82 %) et troisième année (entre 82 et 95%) de licence.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'adossement à la recherche est assez faible, ce qui apparaît normal au niveau licence. Ce sont principalement les enseignants-chercheurs qui dispensent les cours, assistés des doctorants de la Faculté, lesquels, comme souvent, utilisent leurs recherches dans le cadre de leurs enseignements et vice versa.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les objectifs de la formation semblent bien adaptés aux responsabilités professionnelles auxquelles les étudiants sont destinés. Les stages sont favorisés, et même obligatoires au S6, ce qui est appréciable. Une semaine de l'emploi est organisée annuellement et les étudiants bénéficient de cours et de travaux dirigés (TD) en « techniques de recherche d'emploi ».</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Outre la politique de stage obligatoire de quatre semaines minimum, une option « initiative étudiante » permet aux volontaires de valoriser leurs projets personnels en leur donnant la possibilité de travailler en équipe sur des projets divers. Elle reste néanmoins peu utilisée. Le concours de plaidoirie évoqué par le dossier apparaît toutefois assez peu intéressant pour les étudiants d'AES.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Une quinzaine d'étudiants étrangers viennent étudier dans le cadre de cette formation, tandis que seulement trois étudiants partent étudier à l'étranger. Ce chiffre est faible, même si l'effectif de la formation est assez réduit et si le dossier explique que « l'inexistence d'AES dans beaucoup d'autres pays complique la conclusion d'accords ciblés pour les échanges étudiants ». Quelques efforts sont faits pour attirer plus d'étudiants étrangers.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement est classique. Des passerelles existent entre la licence AES et la licence <i>Economie-Gestion</i> de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises), ce qui permet une heureuse évolution du cursus des étudiants. Les étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT) du secteur tertiaire peuvent aussi entrer en deuxième, voire troisième année après examen du dossier. Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite existent : tutorat, cours obligatoire de méthodologie du travail universitaire, option méthodologie aux semestres 2 ou 4 pour les étudiants ayant eu une moyenne inférieure à 8/20 au semestre précédent. Ces dispositifs restent peut-être à parfaire au regard des taux d'échec variables en première année.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignements sont classiques, quoi qu'elles donnent une forte importance aux TD (jusqu'à 47 % des matières). Il n'y a pas de régime spécifique pour les étudiants inscrits en formation continue. Le rapport souligne une « absence de compatibilité entre les horaires des étudiants salariés et les horaires de TD ». Les modalités d'enseignement donnent une place correcte au numérique, l'anglais faisant l'objet d'un effort plus important (grâce à une plateforme d'enseignement à distance). Les étudiants suivent un enseignement de 20 heures d'informatique, ce qui est appréciable. On ignore cependant si les différents outils d'enseignement numérique sont effectivement utilisés.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont tout à fait classiques, si l'on excepte la place peut-être trop importante accordée aux travaux dirigés, nombreux, alors qu'ils ne comptent que pour un tiers de la note finale. L'oral n'est pas très développé,</p>

	ce qui est regrettable. Les modalités de rattrapage permettent de conserver la meilleure note des deux sessions, ce qui est avantageux pour les étudiants, tout comme la compensation entre les deux semestres.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences s'opère de manière assez classique dans le cadre des travaux dirigés et des examens. Il ne semble pas qu'un dispositif spécifique de suivi de l'acquisition des compétences soit instauré. La mise en place d'un portefeuille de compétence élaboré avec le SCUJO-IP (Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) est à l'état de souhait. Une annexe descriptive au diplôme (ADD) permet d'explicitier les connaissances et compétences acquises par les étudiants.
Suivi des diplômés	Le rapport ne détaille en rien les modalités de ce suivi : les enquêtes, leur nombre, leur mise en œuvre ne sont pas renseignés. On sait seulement que les étudiants poursuivent globalement (82% en 2012) leurs études en master.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement et d'orientation est mis en place, mais il n'est pas spécifique à la licence <i>AES</i> . Des enquêtes sont également effectuées pour connaître les taux de satisfaction des étudiants sur divers aspects de l'enseignement dispensé, mais elles ne semblent également pas spécifiques à la licence mention <i>AES</i> , de sorte qu'on ne peut pas en tirer d'éléments utiles. En tout état de cause, le dossier concède que « cette enquête n'est pas pour l'instant exploitée par la Faculté de droit ». Des commissions pédagogiques sont également mises en place, qui permettent de faire le point et d'améliorer la formation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La pluridisciplinarité de la formation est appréciable.
- L'existence d'un premier semestre commun à la licence mention *AES* et à la licence mention *Droit* assure une bonne orientation ou réorientation des étudiants.
- La forte imprégnation juridique à côté de l'économie et de la gestion assure à la formation une spécificité par rapport aux autres formations équivalentes de la région.
- Le stage obligatoire d'une durée correcte mérite pleine approbation.
- Les étudiants ne sont pas nombreux, ce qui permet à l'équipe pédagogique d'être à l'écoute des étudiants.

Points faibles :

- Le taux de réussite des étudiants est très variable en première année.
- L'existence d'un important volet juridique n'assure cependant pas une formation idoine aux étudiants qui poursuivent majoritairement leurs études en master de droit.
- L'importance accordée aux TD est peut-être excessive alors qu'ils sont paradoxalement faiblement notés.

Conclusions :

Le bilan est plutôt positif, notamment compte tenu de l'adéquation du cursus aux objectifs fixés. Mais les enseignements juridiques y restent peut-être trop superficiels pour une licence qui conduit dans les faits les étudiants à s'inscrire principalement en master de droit. Des efforts pourraient être poursuivis quant à la réussite des étudiants et au pilotage de la formation.

Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/ 222
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 4 mai 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3LI160010517-
010236-RT- Licence ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
(AES)

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Université Savoie Mont Blanc ne souhaite pas émettre d'observation relative au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Denis VARASCHIN